

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2387

21 décembre 2006

SOMMAIRE

Abilia S.A., Luxembourg	114561	Hanota Holdings S.A., Luxembourg	114561
ADM Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	114540	Harley International S.A.H., Luxembourg	114560
Alba Master Holding Company S.A., Luxembourg	114569	HellermannTyton Beta, S.à r.l., Luxembourg ...	114556
Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements, S.à r.l., Strassen	114559	High Tide CDO 1 S.A., Luxembourg	114576
Albrida S.A., Luxembourg	114564	High Tide CDO DNS 1 S.A., Luxembourg	114574
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg ..	114574	HTWSVE AB S.A., Luxembourg	114576
B.D.S., Business Development Services S.A., Luxembourg	114570	I.G.C. S.A., International Group Company, Luxembourg	114568
C2 Lux, S.à r.l., Eischen	114545	Internationale de Gestion S.A.H., Luxembourg ..	114560
Caesar Finance 2000 S.A., Luxembourg	114575	IVP S.A., Luxembourg	114561
CB-Sires S.A., Luxembourg	114570	Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg ...	114567
CEREP II Investment Four, S.à r.l., Luxembourg.	114540	Kibera S.A.H., Luxembourg	114559
Cemarlux S.A., Luxembourg	114552	Komaco International Holding S.A., Luxembourg	114568
Charlene S.A.H., Luxembourg	114539	LEU QI Fund, Sicav, Luxembourg	114569
Citco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	114559	Linares Holding S.A., Luxembourg	114570
Clariden Lux, Sicav, Luxembourg	114568	Lux Service Manutention S.A., Foetz	114554
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	114573	LWB Refractories S.A., Luxembourg	114530
CPI CPEH 2, S.à r.l., Luxembourg	114540	Lysin S.A., Luxembourg	114559
CVM S.A., Luxembourg	114568	MC Investment Central Europe, S.à r.l., Luxembourg	114555
cominvest Wasser-Aktien Protect 2/2012	114530	Multi Investment Management Central Europe, S.à r.l., Luxembourg	114555
DBVP Europe (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	114554	Multi Investment Projects, S.à r.l., Luxembourg .	114552
Delima S.A., Luxembourg	114575	Multi Investment Properties, S.à r.l., Luxembourg	114555
Dexia Protected, Sicav, Luxembourg	114571	Nashville, S.à r.l., Luxembourg	114547
Domus Flavia Investments Ltd S.A., Luxembourg	114553	Ostia S.A.H., Luxembourg	114558
Donard Holdings, S.à r.l., Schuttrange	114558	P.C. Investments S.A.H., Luxembourg	114564
Donard Holdings, S.à r.l., Schuttrange	114558	Parworld, Sicav, Howald-Hesperange	114566
Du Parc Holding S.A., Luxembourg	114560	Privileged Investors, Sicav, Luxembourg	114571
E&G Fonds, Sicav, Luxembourg	114567	Profit Mobile Group S.A., Luxembourg	114545
EPAL, European Planning Associates S.A.H., Luxembourg	114569	Regolo Finance S.A., Luxembourg	114573
EU Invest S.A., Luxembourg	114572	RQ Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	114545
Euro Broker Service S.A., Luxembourg	114556	Saltillo S.A.H., Luxembourg	114554
Euromax II MBS S.A., Luxembourg	114571	SJ Properties Chocolate Luxco2 S.A., Contern ..	114531
Euromax IV MBS S.A., Luxembourg	114574	Sora S.A., Luxembourg	114553
Euromax MBS S.A., Luxembourg	114572	Specials Fund, Sicav, Luxembourg	114573
Fidam, Sicav, Luxembourg	114560	Subsea 7 Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	114552
Finamore S.A., Strassen	114565	Umicore Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	114545
Finamore S.A., Strassen	114566	Wigmore Clo S.A., Luxembourg	114564
Fininco S.A.H., Luxembourg	114539	Wisdom Entertainment, S.à r.l., Luxembourg ...	114560
Firev S.A., Luxembourg	114530	Zimbalist Participations S.A., Luxembourg	114554
Furiosa S.A.H., Luxembourg	114558		

114530

LWB REFRACTORIES S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.591.

—
DISSOLUTION

Extract from the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on the 14 December 2006

The shareholders of the Company took the following resolutions:

- to close the liquidation;
- that the books and the documents of the Company will be kept during a period of five years at the office of FORTIS INTERTRUST S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (or such other office as that company may occupy).

For publication in the company register in Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, the 14 December 2006.

Signature

A proxy holder

DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 14 décembre 2006

Les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège de FORTIS INTERTRUST S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (ainsi pour tout autre bureau de la société).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(137202.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

cominvest WASSER-AKTIEN PROTECT 2/2012, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest WASSER-AKTIEN PROTECT 2/2012, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 12. Dezember 2006 unter der Referenz LSO-BX02683 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 19 Dezember 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

(138449.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

FIREV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.133.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 6 septembre 2006

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat;
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

FIREV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124714.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 121.381.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the second of October,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1. SJ PROPERTIES GHENT FINANCECO EHF., a private company established under the laws of Iceland and having its registered office at Kringlan 5, 105 Reykjavik, Iceland, registered at the companies register under the number 680406-0730, duly represented by Mr Bertrand Job, attorney, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Reykjavik, Iceland, on September 27, 2006; and

2. SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO 1, S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, in the process of registration at the trade and companies register of Luxembourg, duly represented by Mr Bertrand Job, Attorney, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 27, 2006.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name.

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO 2 S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and-ten) shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of any director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year.

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law.

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2007.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

	Shares
(1) SJ PROPERTIES GHENT FINANCECO EHF: and;	160 (one hundred sixty)
(2) SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO 1, S.à r.l.	150 (one hundred fifty)
Total:	310 (three hundred and ten)

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

(i) that the number of directors of the Company be set at three;

(ii) that the number of statutory auditors (commissaires) of the Company be set at one;

(iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) Mr Brandur Thor Ludwig, director, born in Chicago (United States of America) on July 31, 1971, with private address at 8, rue JP Hippert, L-5834 Hespérange, Grand-Duchy of Luxembourg.

(b) Mr. Guðmundur Bjorn Arnason, director, born in Reykjavik, Iceland on March 28, 1979, with private address at 5, rue de la Déportation, L-8021 Strassen, Luxembourg.

(c) Mr. Ragnhildur Gudmundsdottir, director, born in Reykjavik, Iceland on May 8, 1977, with private address at 5, Honsbreck, L-5835 Alzingen, Luxembourg; and

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company: KPMG, S.à r.l., with registered office at 31, allé Scheffer, L-2520, Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the trade and companies register of Luxembourg under the number B 103590.

(v) that the address of the registered office of the Company is 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326, Contern, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. SJ PROPERTIES GHENT FINANCECO EHF., une société à responsabilité limitée de droit Islandais, et ayant son siège social à Kringlan 5, 105 Reykjavik, Islande, immatriculée au registre de commerce sous le numéro 680406-0730, ici dûment représentée par M. Bertrand Job, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Reykjavik le 27 septembre 2006; et

2. SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter, en voie d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici dûment représentée par M. Bertrand Job, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 27 septembre 2006.

Lesdites procurations après signature ne varient par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO2 S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social.

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.3. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social.

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable.

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

	Actions
(1) SJ PROPERTIES GHENT FINANCECO EHF.: et;	160 (cent soixante)
(2) SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO 1, S.à r.l.	<u>150 (cent cinquante)</u>
Total:	310 (trois cent dix)

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cent Euro).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre des commissaires de la Société est fixé à un;

(iii) sont nommés administrateurs:

(a) M. Brandur Thor Ludwig, administrateur de sociétés, né à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 31 juillet 1971, demeurant 8, rue JP Hippert, L-5834 Hespérange, Grand Duché de Luxembourg.

(b) M. Gu[eth]mundur Bjorn Arnason, administrateur de sociétés, né à Reykjavik, en Islande le 28 mars 1979, demeurant 5, rue de la Déportation, L-8021 Strassen, Luxembourg.

(c) M. Ragnhildur Gudmundsdottir, administrateur de sociétés, né à Reykjavik, en Islande le 8 mai 1977, demeurant 5, Hondsbreck, L-5835 Alzingen, Luxembourg; and

(iv) est nommée commissaire de la Société:

la société KPMG AUDIT, S.à r.l., dont le siège social est à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590.

(v) le siège social de la société est fixé à 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, Notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentant des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Job, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 81, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(125610.3/211/528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FININCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 5.543.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 novembre 2006

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 6 à 7.

2. Monsieur Hugo Morel, ingénieur civil métallurgiste, né le 25 septembre 1950, à B-Duffel, demeurant à B-2570 Duffel, Beukheuvél 48, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour FININCO

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124719.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CHARLENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 73.319.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(127217.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

114540

ADM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.648.

Extrait des résolutions de l'unique associé prises le 5 septembre 2006

Le 5 septembre 2006 l'Associé Unique d'ADM LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant de la Société;
- De nommer Doeke van der Molen, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la Société.

Le Conseil de gérance se compose désormais de la manière suivante:

- David J. Smith,
- Douglas J. Schmalz,
- Klaus-Peter Hopp,
- Jarrod Ruiz,
- Doeke van der Molen.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124696.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CPI CPEH 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.036.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 25 octobre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 25 octobre 2006, CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR) L.P., LIMITED PARTNERSHIP, 731 Lexington Avenue, New York, 22^{ème} étage, USA a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 21 parts sociales d'une valeur de 25,- EUR chacune, à CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE L.P., LIMITED PARTNERSHIP avec siège social au 731 Lexington Avenue, New York, 22^{ème} étage, USA.

Ainsi, les parts de la société CPI CPEH 2, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- | | |
|--|-----------|
| - CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR) L.P..... | 288 parts |
| - CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE L.P..... | 212 parts |

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124710.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CEREP II INVESTMENT FOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 121.606.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg no B 107.559, incorporated by deed enacted on 13th April 2005, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13th September 2005 (page 42588);

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 17th October 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP II INVESTMENT FOUR, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty Euro (EUR 50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

- (1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2007;
- (2) Is appointed as manager for an undetermined duration: CEREP II, S.à r.l., pre-named;
- (3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager;
- (4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 17 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP II INVESTMENT FOUR, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2007.
- (2) Est nommée gérant pour une durée indéterminée: CEREP II, S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 86, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

J. Elvinger.

(127556.3/211/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

RQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 97.517.

Extrait des résolutions de l'Associé du 5 octobre 2006

L'associé de la Société, a pris les résolutions suivantes en date du 5 octobre 2006:

1. d'accepter la démission de Michel van Krimpen et Robert Kimmels, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat.
2. de nommer Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas et Mark Beckett, né le 14 septembre 1974 à Londres, Royaume-Uni, ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg gérants de la société avec effet immédiat.

Luxembourg le 13 novembre 2006.

M. van Krimpen
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124711.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

UMICORE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.343.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 novembre 2006

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 7 à 8.
2. Madame Martine Verluyten, licenciée en sciences économiques appliquées, née le 14 avril 1951, à B-Leuven, demeurant à B-1170 Bruxelles, van Becelaerelaan 24/33, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme
Pour UMICORE FINANCE LUXEMBOURG
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124721.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

C2 LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, Maison 5.
R. C. Luxembourg B 94.372.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(127894.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PROFIT MOBILE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 121.441.

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PROFIT MOBILE GROUP S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

La Société fut constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2006, en voie de formalisation.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadia Weyrich, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kitty Wong, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et par conséquent l'article quatre (4) des statuts de la Société ayant finalement la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal la création, la conception, le développement et la mise en place de logiciels, de matériels, de prestations d'ingénierie informatiques, de conseils et de formation des clients.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social actuel de la Société et par conséquent la teneur de l'article quatre (4) de ses statuts, laquelle sera désormais la suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal la création, la conception, le développement et la mise en place de logiciels, de matériels, de prestations d'ingénierie informatiques, de conseils et de formation des clients.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Weyrich, K. Wong, B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2006, vol. 907, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(126606.3/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

NASHVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 121.581.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

MSREF IV MESSORIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on November 7, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NASHVILLE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), divided into eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.
In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A, of manager(s) of category B, of manager(s) of category C and of manager(s) of category D.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, as follows:

- joint signature of a category A manager acting together with a category B manager;
- joint signature of a category A manager acting together with a category D manager;
- joint signature of a category B manager acting together with a category C manager.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 800 shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid-up in cash, so that the sum of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand fifty Euro (EUR 2,050.-).

Resolutions of the partner

1) The company will be administered by the following managers:

Category A manager:

- Martijn Bosch, Financial Controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands;

Category B managers:

- Thijs van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mark Beckett, director of companies, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

MSREF IV MESSORIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination NASHVILLE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A, de gérant(s) de catégorie B, de gérant(s) de catégorie C et de gérant(s) de catégorie D.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, comme suit:

- signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B;
- signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie D;
- signature conjointe d'un gérant de catégorie B agissant avec un gérant de catégorie C.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 800 parts sociales ont été souscrites par le seul associé de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

Décisions de l'associé

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Martijn Bosch, Financial Controller, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

Gérants de catégorie B:

- Thijs van Ingen, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mark Beckett, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 4, case 3. – Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(127400.3/230/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

CEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 62.936.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement le 13 novembre 2006*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et Monsieur Hans De Graaf ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée ELPERS & CO., REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. Madame Nathalie Mager, employée privée, née le 2 mai 1966 à F-Longwy, Monsieur Serge Marion, employé privé, né le 15 avril 1976 à B-Namur, et Madame Helena Di Vito, employée privée, née le 8 septembre 1968 à B-Messany, tous trois, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

5. La Société à responsabilité limitée ALTER AUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 110.675, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour CEMARLUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124726.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

MULTI INVESTMENT PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 117.625.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de AM INVESTMENTS, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour MULTI INVESTMENT PROJECTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124728.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SUBSEA 7 LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 105.974.

—
L'actionnaire unique a décidé de transférer son siège social de son ancienne adresse 1H, Treubstraat, NL-2288 EG Rijswijk ZH à la nouvelle adresse suivante:

- Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

R. Brekelmans.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124755.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.455.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2006

1. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Paul-François Cierniak n'a pas été renouvelé.
3. Monsieur Cornelius Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich/RH (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Sergeï Rodionov, banquier, né le 29 juillet 1967 à Moscou (Russie), demeurant à L-2176 Luxembourg, 15, rue Nicolas Margue, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,
- Madame Svetlana Loschatova, banquier, née le 29 mars 1960 à Moscou (Russie), demeurant à L-2176 Luxembourg, 15, rue Nicolas Margue,
- Monsieur Cornelius Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich/RH (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

- la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Pour DOMUS FLAVIA INVESTMENTS Ltd
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124733.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.057.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 novembre 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période de cinq ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:
- Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.
- Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:
- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.
- Le mandat du Commissaire aux comptes:
- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
- a été renouvelé pour une période de cinq ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. Le conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur,
 - MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour SORA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124737.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114554

SALTILLO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 53.378.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(127220.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

LUX SERVICE MANUTENTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 84.428.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BW01180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128004.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

DBVP EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.736.

Extrait des décisions de l'associé unique datées du 12 septembre 2006

1. Le siège social de la société a été transféré du L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet immédiat.
2. Le nombre de gérants a été diminué de deux à un.
3. Monsieur Bastiaan Schreuders et Monsieur Colm Smith ont démissionné de leur mandat de gérant.
4. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 64.474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour DBVP EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03934. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(124729.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ZIMBALIST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 90.350.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur;
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élue administrateur. Le nouvel administrateur est élu jusqu'au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02771. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(124749.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.135.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de AM INVESTMENTS, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124731.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

MULTI INVESTMENT MANAGEMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.065.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de AM INVESTMENTS, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour MULTI INVESTMENT MANAGEMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124743.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 117.626.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de AM INVESTMENTS, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), la dénomination de l'associé unique a été changée de MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l. en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 106.996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124746.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114556

EURO BROKER SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 86.911.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élue administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124753.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

HellermannTyton BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.276.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 113627, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20th February 2006, being the sole shareholder of HellermannTyton BETA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 113276, incorporated on 14th December 2005 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial. The articles of association of the Company were last amended on 15th February 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by seventy five thousand Euro (EUR 75,000.-) by the issue of three thousand (3,000) new shares each with a nominal value of twenty five (EUR 25.-) Euro to the sole shareholder, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., by contribution in cash of one hundred and eighty thousand five hundred pound sterling (GBP 180,500.-) being at the exchange rate published on 12:00 CET on 16th February 2006 on FT website (being 1.46561) two hundred and sixty four thousand five forty two point seventy nine Euro (EUR 264,542.79), subscription and payment of the shares to be issued within the capital increase; allocation of the value of the total contribution as follows: an amount of seventy five thousand Euro (EUR 75,000.-) to the issued share capital account, seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company,

Thereafter the following resolutions were passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by seventy five thousand Euro (EUR 75,000.-) by the issue of three thousand (3,000) new shares each with a nominal value of twenty five (EUR 25.-) Euro to the sole shareholder, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., by contribution in cash of one hundred and eighty thousand five hundred pound sterling (GBP 180,500.-) being at the exchange rate published on 12:00 CET on 16th February 2006 on FT website (being 1.46561) two hundred and sixty four thousand five forty two point seventy nine Euro (EUR 264,542.79).

Thereupon, the subscriber, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l. has subscribed and paid the shares to be issued within the capital increase.

It is resolved to allocate the value of the total contribution as follows: an amount of seventy five thousand Euro (EUR 75,000.-), seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium

It is consequently resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at seven million four hundred and twenty five thousand Euro (EUR 7,425,000) represented by two hundred and ninety seven thousand (297,000) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

114557

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand and five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg,

s'est présentée HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113 627, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 février 2006, seul associé de HellermannTyton BETA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113 276, constituée le 14 décembre 2005 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 15 février 2006, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution est prise est le suivant:

- Augmentation du capital social de la Société de soixante quinze mille (EUR 75.000.-) euros par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à l'associé unique, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., par apport en numéraire de cent quatre-vingt mille cinq cent Livres Sterling (GBP 180.500.-), au taux de change publié à 12:00 GMT le 16 février 2006 sur le site internet FT (étant de 1,46561) de deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante deux virgule soixante dix-neuf euros (EUR 264.542,79), souscription et paiement des parts sociales à émettre lors de l'augmentation de capital; attribution d'un montant de soixante quinze mille euros (EUR 75.000.-) au compte de capital social émis, sept mille cinq cent euros (EUR 7.500.-) à la réserve légale et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable, modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société,

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de soixante quinze mille (EUR 75.000.-) euros par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à l'associé unique, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., par apport en numéraire de cent quatre-vingt mille cinq cent Livres Sterling (GBP 180.500.-), au taux de change publié à 12:00 GMT le 16 février 2006 sur le site internet FT (étant de 1,46561) de deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante deux virgule soixante dix-neuf euros (EUR 264.542,79).

Suite à quoi le souscripteur, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l. a souscrit et payé les parts sociales ainsi émises lors de l'augmentation de capital.

Il est décidé d'attribuer un montant de soixante quinze mille euros (EUR 75.000.-) au compte de capital social émis, sept mille cinq cent euros (EUR 7.500.-) à la réserve légale et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable et de modifier consécutivement l'article 5 des Statuts de la Société, en lui donnant la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à sept millions quatre cent vingt cinq mille euros (EUR 7.425.000.-) représentés par deux cent quatre-vingt dix sept mille (297.000) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à quatre mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2006, vol. 435, fol. 73, case 1. – Reçu 2.645,43 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(125727.3/242/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

114558

DONARD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 119.343.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 1^{er} novembre 2006 de ATTLEV MANAGEMENT COMPANY LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 14551) ayant son siège social à Suite 5, 39 Irish Town, Gibraltar comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

L'acceptation de la démission de M. Tony Whiteman comme gérant A de la société à partir du 1^{er} novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124757.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

DONARD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 119.343.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 1^{er} novembre 2006 que M. Tony Whiteman (employé privé); dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, a cédé 500 parts sociales de la Société DONARD HOLDINGS, S.à r.l. à BELLVUE LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 97210), ayant son siège social à Suite 5, 39 Irish Town, Gibraltar.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société DALRIADA HOLDINGS, S.à r.l. sont réparties comme suit: M. Tony Whiteman ne détient désormais plus aucune part; et BELLVUE LIMITED détient 500 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124759.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FURIOSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.701.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 novembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(127224.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

OSTIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(127226.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

114559

LYSLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 38.634.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.

- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élue administrateur. Le nouvel administrateur est élu jusqu'au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124761.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

KIBERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 41.601.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(127228.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.210.700,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 72.924.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 95 du 28 janvier 2000, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 75 du 12 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signatures.

(127784.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ALBERT STREFF - TRANSPORTS INTERNATIONAUX, DEMENAGEMENTS,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.477.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128024.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FIDAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.058.

Le rapport annuel révisé au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(127785.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

HARLEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06041, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127910.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

INTERNATIONALE DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06040, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen.

(127919.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

WISDOM ENTERTAINMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.092.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 565 du 2 juin 2004, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 668 du 30 juin 2004, en date du 22 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 695 du 7 juillet 2004, en date du 9 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 86 du 31 janvier 2005, en date du 24 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n° 742, en date du 12 avril 2006 et en date du 31 mai 2006, actes en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WISDOM ENTERTAINMENT, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(128337.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

DU PARC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127923.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

114561

IVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127927.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127935.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ABILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 121.603.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CORDUSIO SOCIETA FIDUCIARIA PER AZIONI, société avec siège social à I-20121 Milan, 4, Via Dante, inscrite au Registro delle Imprese di Milano sous le numéro 154790, ici représentée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration lui délivrée à Milan, le 2 novembre 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ABILIA S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an 2007.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les Sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

La comparante, à savoir la société CORDUSIO SOCIETA FIDUCIARIA PER AZIONI a souscrit toutes les actions et les a libérées intégralement.

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
 - Madame Helena di Vito, employée privée, née à B-Messancy, le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
 - Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, avec siège social à L-1026 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848.
4. L'adresse de la Société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2007.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.
7. L'assemblée nomme comme présidente du conseil d'administration, Madame Nathalie Mager, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Mager, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2006, vol. 471, fol. 22, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(127551.3/5770/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

114564

P.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127939.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ALBRIDA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127944.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

WIGMORE CLO S.A., Société Anonyme,
(anc. STELIOS CDO S.A.).
Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 120.919.

In the year two thousand and six, on the twentieth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

STICHTING STELIOS 1, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, registered with The Trade Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34255633 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of STELIOS CDO S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 15 September 2006 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended once since the date of incorporation of the Company pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 18 September 2006, changing the name of the Company, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Articles»).

The Sole Shareholder takes the following written resolutions in accordance with the provisions of articles 67 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from STELIOS CDO S.A. into WIGMORE CLO S.A. and subsequently to amend article 1.2 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

«The Company exists under the firm name of WIGMORE CLO S.A.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingtième jour de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

STICHTING STELLIOS 1, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34255633 (l'«Actionnaire Unique»);

en qualité d'Actionnaire Unique de STELIOS CDO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et constituée en vertu d'un acte reçu le 15 septembre 2006 par le notaire Joseph Elvinger, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois depuis la date de constitution de la Société suite à un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 18 septembre 2006, changeant le nom de la Société, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

L'Actionnaire Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire Unique est représenté aux présentes par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Unique résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société de STELIOS CDO S.A. en WIGMORE CLO S.A. et de modifier en conséquence l'article 1.2 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel a désormais la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination WIGMORE CLO S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

J. Elvinger.

(127568.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

FINAMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.726.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

A comparu:

Monsieur Bernard Bosquee, administrateur-délégué, demeurant à Heisdorf, agissant en sa qualité de mandataire de la société FINAMORE S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2006, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- FINAMORE S.A. est une société anonyme ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.726, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1248 du 25 novembre 2003, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 500 du 27 mai 2005.

- Le capital souscrit de la société est de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions au porteur de type A sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de six cent mille euros (600.000,- EUR).

- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2006, le conseil a décidé de procéder à une tranche d'augmentation de capital par la souscription de trois cent vingt (320) actions au porteur de type B nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) et passe de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR).

- Le conseil d'administration a accepté la souscription des 320 actions de type B nouvelles comme suit:
- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., ayant son siège social à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale, cent cinquante actions au porteur de type B 150
- TEAM CONSULT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte, cent soixante-dix actions au porteur de type B 170

V.- Les trois cent vingt (320) actions au porteur de type B nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

VI.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions au porteur de type A sans désignation de valeur nominale et par trois cent vingt (320) actions de type B sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ EUR 1.800,-

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Bosquee, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2006, vol. 438, fol. 50, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(125537.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FINAMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(125538.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 77.384.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange le 17 janvier 2007 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006.
3. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
4. Composition du Conseil d'Administration.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
6. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 27 décembre 2007.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur inscrites en compte doivent, pour le 12 janvier 2007, informer, par écrit, le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée. Des formulaires de procuration sont disponibles sur demande soit au siège social de la Société soit aux guichets de l'établissement suivant:

à Luxembourg: (Agent Payeur Principal)

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

I (04574/755/25)

Le Conseil d'Administration.

E&G FONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
H. R. Luxembourg B 77.618.

Wir laden unsere Aktionäre zu der am 9. Januar 2007 um 11.00 Uhr in L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté, stattfindenden

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

mit folgender Tagesordnung ein:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur vollständigen Neufassung der Satzung der Gesellschaft im Hinblick auf ihre Anpassung an Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen zur Umsetzung der abgeänderten OGAW Richtlinie 85/611/EWG in das Luxemburger Recht.
2. Änderung des Gesellschaftszwecks. Der Wortlaut des neuen Artikels 4 der Satzung wird wie folgt lauten:
«Art. 4. Gesellschaftszweck. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die Anlage der zur Verfügung stehenden Gelder in Organismen für gemeinsame Anlagen, Wertpapieren, derivativen Finanzinstrumenten sowie anderen zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (einschließlich eventueller nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) («Gesetz vom 20. Dezember 2002») und mit dem Ziel, den Anteilhabern die Erträge aus der Verwaltung des Gesellschaftsvermögens zukommen zu lassen.
 Die Gesellschaft kann unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 sowie der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) («Gesetz vom 10. August 1915») jegliche Maßnahme ergreifen und Transaktion ausführen, welche sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitesten Sinne entsprechend Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.»
3. Verschiedenes.

Die Generalversammlung kann nur dann vor dem Notar wirksam Beschlüsse fassen, wenn gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner letzten Fassung, ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals eingehalten wird. Sollte ein solches Quorum nicht erreicht werden, ist nach den Vorschriften des Luxemburger Rechts eine zweite Generalversammlung einzuberufen. Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten Generalversammlung nicht vorgesehen.

Für beide Versammlungen gilt ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Luxemburg, im Dezember 2006.

I (04551/1346/35)

Der Verwaltungsrat.

JEFFERIES UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.758.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on *January 8, 2007* at 10.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Directors
2. Approval of the report of the Auditors
3. Approval of the Annual Accounts as at September 30, 2006
4. Approval of the distribution of dividend
5. Granting of discharge to the Board of Directors
6. Granting of discharge to the Auditors
7. Approval of the Director's fees
8. Re-election of the Directors for the financial year 2006/2007.
9. Re-election of the Authorized Independent Auditor for the financial year 2006/2007
10. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for January 5, 2007 the latest at the registered office of the Fund or at the following address in Luxembourg: KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04571/755/27)

By order of the Board of Directors.

114568

I.G.C. S.A., INTERNATIONAL GROUP COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 43.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 8 janvier 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

I (04567/000/16)

Le Conseil d'Administration.

CLARIDEN LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxembourg B 81.507.

Die Aktionäre der CLARIDEN LUX werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 8. Januar 2007 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Einzigster Punkt der Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 1 und 16 der Satzungen: Namensänderung der Gesellschaft: CLARIDEN LUX in Clariden Leu (Lux).

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft zu erhalten.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich teilnehmen wollen, haben ihre Aktien bis spätestens am 5. Januar 2007 bei der KREDIETBANK Luxembourggeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, zu hinterlegen.

I (04573/755/19)

Der Verwaltungsrat.

**CVM S.A., Société Anonyme,
(anc. CANILLAC HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 janvier 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04575/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.715.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 janvier 2007 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

114569

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04524/000/21)

Le Conseil d'Administration.

EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.579.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 janvier 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04548/000/21)

Le Conseil d'Administration.

LEU QI FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 117.685.

The Shareholders are hereby invited to attend to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place at the registered office of the above mentioned SICAV on *January 8th 2007* at 3.30 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- Extension of the first financial year of the Company until 31st December 2007; replacement of the date of 31st December 2006 by that of 31st December 2007 in the first paragraph of Article 25 of the Articles of Incorporation.
- Decisions on the item on the agenda require a quorum of 50%. They will be taken with a 2/3 majority of the shares present or represented at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the SICAV.
- In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on January 4th, 2007 with KREDIETBANK S.A. Luxembourggoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04572/755/17)

The Board of Directors.

ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.640.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 janvier 2007 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

114570

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04550/000/21)

Le Conseil d'Administration.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.037.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 janvier 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04549/000/20)

Le Conseil d'Administration.

B.D.S., BUSINESS DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 39.984.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 9 janvier 2007 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
6. Divers.

I (04566/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CB-SIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.600.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 9.30 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;

2. Affectation du résultat aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04501/536/22)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.728.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 29 décembre 2006 à 14.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 30 juin 2006, affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la Sicav.

II (04514/755/21)

Le Conseil d'Administration.

PRIVILEGED INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.173.

Shareholders of PRIVILEGED INVESTORS are invited to attend an

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office, on December 29, 2006 at 2.00 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of Mrs Claire Collet-Lambert, Mr Jean-François Fortemps and Mr Jean Pfeiffenschneider as new Directors of the Sicav.
2. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the ordinary general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part or to be represented at the Ordinary General Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

II (04527/755/19)

The Board of Directors.

EUROMAX II MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.101.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 9.15 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

114572

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04505/536/22)

Le Conseil d'Administration.

EU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 108.641.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 8.45 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04504/536/23)

Le Conseil d'Administration.

EUROMAX MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.500.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 8.15 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'Administration de l'Auditeur et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs, à l'Auditeur et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04510/536/24)

Le Conseil d'Administration.

114573

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 44.899.

Convocation de

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 14 décembre 2006 à 11.00 heures, au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes et rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (04405/000/16)

Le Conseil d'Administration.

REGOLO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.340.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 22 novembre 2006 n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 janvier 2007 à 10.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 32.400,- EUR pour le porter de son montant actuel de 167.600,- EUR à 200.000,- EUR par la création et l'émission de 324 nouvelles actions de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
2. Souscription et libération intégrale de 324 nouvelles actions (de n° 1677 à n° 2000) par la conversion partielle de la créance de la société FORT RICASOLI LTD en participation à la société.
3. Modification afférente au premier alinéa de l'article 5 des Statuts.
4. Fixation du siège social de la société à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, avec effet au 1^{er} septembre 2006.
5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle, et modification subséquente de l'article 11 des statuts.
6. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de présenter leurs actions à l'assemblée.

Le conseil d'administration avertit les obligataires que leur non-présence à l'assemblée générale vaudra adhésion aux propositions du conseil d'administration.

II (04432/5710/26)

Le conseil d'administration.

SPECIALS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.396.

Shareholders of SPECIALS FUND are invited to attend an

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office, on *December 29, 2006* at 2.00 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of Mrs Claire Collet-Lambert and Mr Jean-François Fortemps as new Directors of the Sicav.
2. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the ordinary general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part or to be represented at the Ordinary General Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

II (04529/755/18)

The Board of Directors.

114574

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.294.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 30 décembre 2006 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 30 juin 2005 et au 30 juin 2006 et affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Acceptation de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur et nomination d'un nouvel administrateur;
8. Ratification de la démission de Monsieur Rudy Cereghetti et de la nomination de Monsieur Gabriele Cadringer. Décharge à accorder à l'administrateur sortant;
9. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (04495/693/25)

Le Conseil d'Administration.

EUROMAX IV MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 110.721.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 8.45 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04506/536/24)

Le Conseil d'Administration.

HIGH TIDE CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 95.148.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 9.00 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'Administration de l'Auditeur et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;

3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs, à l'Auditeur et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04508/536/25)

Le Conseil d'Administration.

CAESAR FINANCE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.583.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 9.45 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04500/536/23)

Le Conseil d'Administration.

DELIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.331.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 10.30 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04503/536/24)

Le Conseil d'Administration.

114576

HTWSVE AB, Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 103.442.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 08.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée)
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04509/536/23)

Le Conseil d'Administration.

HIGH TIDE CDO 1 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.938.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 9.00 heures au siège social: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'Administration de l'Auditeur et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs, à l'Auditeur et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04507/536/25)

Le Conseil d'Administration.